

§ 4.

De la Contrition.

* D. Suffit-il de déclarer ses péchés au Prêtre pour qu'ils soient pardonnés ?

R. Non : il faut de plus et nécessairement en avoir la Contrition.

* D. Qu'est-ce que la Contrition ?

R. C'est une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu avec résolution de ne plus l'offenser.

D. Pour croire qu'on a cette douleur, suffit-il d'avoir bien articulé un ou plusieurs actes de Contrition ?

R. Non : il faut que la Contrition soit dans le cœur, car elle doit être *intérieure*.

D. Pouvons-nous par nos propres forces concevoir cette douleur ?

R. Non ; elle est un don de Dieu, qu'il faut lui demander humblement et qui ne peut venir que de lui.

D. Si l'on étoit affligé d'avoir offensé Dieu à cause du deshonneur ou de la perte temporelle qui en a été la suite, auroit-on une Contrition suffisante ?

R. Non : ce seroit une douleur toute humaine, au lieu que la Contrition pour nous mériter le pardon de nos péchés, doit être *surnaturelle*.

D. Sur quels motifs doit donc être appuyée notre Contrition ?

R. Les voici. 1° La bonté infinie de Dieu que nous avons offensé. 2° Les bienfaits